

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **Sprühfolientferner**

Date d'établissement: **11.5.2015**

Date de révision :: **14.5.2015**

Version: 1

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1. Identification de la substance / preparation

Dénomination commerciale

**Sprühfolientferner (Art. No. 2109)**

### 1.2. Utilisation de la matière ou la préparation

Utilisation

Nettoyant

Utilisations déconseillées:

Aucune donnée

### 1.3. Informations sur le fournisseur

Importateur/fournisseur

FOLIATEC Böhm GmbH & Co Vertriebs KG

Neumeyerstr. 70

D - 90411 Nürnberg

Tel: 0049911975440

Fax: 004991197544366

Website: [www.foliatec.der](http://www.foliatec.der)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau

112

Importateur/fournisseur

0049911975440 (monday to friday, 08:00 – 17:00 o'clock)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règl. 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aerosol 1; H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Classification selon la directive 67/548/CEE ou. 99/45/CE

F+; R12 Extrêmement inflammable.

Xi; R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Xi; R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

N; R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### 2.2.1. L'étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008



Mention(s) d'avertissement: **danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

### 2.2.2. Composants dangereux:

propane-2-ol

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique

Limonene

### 2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

## 2.3. Autres risques

Contient du gaz sous pression ; le chauffage peut provoquer une explosion.

La vapeur mélangée d'air peut créer un mélange explosif.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Description du produit

Ingrédients conformément au règlement (CE) no 648/2004: > 30% hydrocarbures aliphatiques; parfums (Limonene).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: Sprühfolienentferner

... suite de la page précédente

Date d'établissement: 11.5.2015

Date de révision :: 14.5.2015

Version: 1

## 3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

## 3.2. Mélanges

Nom chimique	CAS EC Index	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Classification selon la directive 67/548/CEE	Code d'enregistrement
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	25-50	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	F; R11 Xi; R36 R67	-
Hydrocarbures, C7-C9, n- alcanes, isoalcanes, cyclique	- 927-510-4 -	10-25	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53 R67	-
trans-1-méthyl-4-(1- méthylvinyl)cyclohexène [C]	5989-27-5 227-813-5 601-029-00-7	10-25	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	Xi; R38-43 N; R50/53 R10	-
dioxyde de carbone	124-38-9 204-696-9 -	2,5-10	Press. Gas; H280	non classé	-
Propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	2,5-10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	F+; R12	-
Isobutane [C, S]	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	2,5-10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	F+; R12	-

### Notes concernant les ingrédients:

<b>C</b>	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères.  Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
<b>S</b>	Pour cette substance, l'étiquette visée à l'article 17 peut ne pas être requise (voir section 1.3 de l'annexe I) (tableau 3.1).  Pour cette substance, selon l'article 23 de la directive 67/548/CEE (voir section 8 of de l'annexe VI de cette directive) (tableau 3.2), l'étiquette peut ne pas être requise.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Premiers secours

#### Indications/Mesures générales

En cas d'accident ou malaise consultez immédiatement un médecin ! Montrez l'étiquette si possible.

#### En cas de contact avec la peau

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

## En cas de contact avec les yeux

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement, sous les paupières aussi. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

## En cas d'inhalation (excessive)

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Lisser les vêtements trop serrés. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

## En cas d'ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Consultez un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

## 4.2. Symptômes

### En contact avec la peau

Irritant pour la peau.  
Le contact avec la peau peut causer une sensibilité.

### En contact avec les yeux

Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

### Inhalation

Les évaporations peuvent causer des vertiges et une syncope.  
Les symptômes se produisent sous forme de maux de tête, nausées, fatigue, asthénie musculaire, vertiges, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

### Ingestion

L'irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de la partie gastro-intestinale.  
Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées.

## 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et du traitement médical spécial

Traiter symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Agents d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

### 5.2. Risques particuliers

#### Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Fumer.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Mesures de protection

Extrêmement inflammable. Le réservoir est sous pression. N'inhalez pas les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie ou le réchauffement. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible. Les vapeurs se déplacent au sol et peuvent s'enflammer dans un lieu éloigné et retourner.

### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

L'équipement de protection complet avec l'appareil respiratoire isolant.

## 5.4. Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Mesures de protection personnelle

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### **Équipement de protection individuelle**

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

##### **Procédés en cas d'accident**

Assurez une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer ! Les vapeurs sont plus lourds que l'air et peuvent créer un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent s'accumuler au sol. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Évacuer les personnes dans un endroit sûr. Faites attention aux vapeurs qui peuvent s'accumuler jusqu'à des concentrations explosives.

#### 6.1.2. Pour le personnel d'intervention

-

### 6.2. Mesures de protection de l'environnement

Empêchez les fuites dans l'eau/la fosse sceptique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir l'Administration de la protection civile.

### 6.3. Opérations de nettoyage suite à une dispersion accidentelle

#### 6.3.1. Pour la limitation

-

#### 6.3.2. Pour le nettoyage

Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. En cas d'émission suite aux endommagements du diffuseur d'aérosols (émission d'une quantité importante) : Absorbent la formule avec un matériel inerte (absorbant, sable), mettez-la dans les récipients appropriés et laissez-la dans le collecteur des déchets autorisé. Nettoyer les zones contaminées.

#### 6.3.3. Informations supplémentaires

-

## 6.4. Références aux autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Manipulation

#### 7.1.1. Mesures de protection

##### **Mesure de prévention contre l'incendie**

Assurez une bonne ventilation. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer ! Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Évitez les décharges statiques. Ne vaporisez pas sur une flamme ou sur des matériaux inflammables. Le récipient est sous pression : protégez-le du soleil et ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 °C. Ne le percez pas et ne le brûlez pas, même s'il est vide. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.

##### **Mesure de prévention contre les aérosols et la poudre**

-

##### **Mesures de protection de l'environnement**

-

#### 7.1.2. Instructions relatives à l'hygiène de base au poste de travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Évitez le contact avec la peau et les yeux. N'inhalez pas les évaporations/fumées ! Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8.

### 7.2. Stockage - les mesures techniques et les conditions de stockage

#### 7.2.1. Stockage

Il est nécessaire de respecter la réglementation officielle relative au stockage d'aérosols. Conserver dans des récipients bien fermés. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Garder dans un endroit sec. Le récipient est sous pression : protégez-le contre le soleil et ne l'exposez pas à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Conserver à l'écart des substances inflammables. Conserver à l'écart des oxydants.

#### 7.2.2. Matériels d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

#### 7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

-

#### 7.2.4. Instructions concernant l'équipement de l'entrepôt

-

#### 7.2.5. Autres données concernant les conditions de stockage

-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: Sprühfolientferner

... suite de la page précédente

Date d'établissement: 11.5.2015

Date de révision :: 14.5.2015

Version: 1

---

## 7.3. Administration spécifique

### Recommandations

-

### Solutions spécifiques pour l'industrie

-

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle obligatoires

Aucune donnée

#### 8.1.2. Informations concernant les procédures de contrôle

BS EN 14042:2003, Titre : Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: Sprühfolientferner

... suite de la page précédente

Date d'établissement: 11.5.2015

Date de révision :: 14.5.2015

Version: 1

## 8.1.3. valeurs NDSE

### Pour les ingrédients

Nom chimique	Type	type d'exposition	durée de l'exposition	Valeur	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé (systemic effects)	888 mg/kg pc/jour	
propane-2-ol (67-63-0)	ouvrier	par inhalation	prolongé (systemic effects)	500 mg/m <sup>3</sup>	
propane-2-ol (67-63-0)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé (systemic effects)	319 mg/kg pc/jour	
propane-2-ol (67-63-0)	consommateur	par inhalation	prolongé (systemic effects)	89 mg/m <sup>3</sup>	
propane-2-ol (67-63-0)	consommateur	par voie orale	prolongé (systemic effects)	26 mg/kg pc/jour	
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	ouvrier	par inhalation	prolongé (systemic effects)	2085 mg/m <sup>3</sup>	
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé (systemic effects)	300 mg / kg pc / jour	
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	consommateur	par inhalation	prolongé (systemic effects)	447 mg/m <sup>3</sup>	
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé (systemic effects)	149 mg/kg pc/jour	
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	consommateur	par voie orale	prolongé (systemic effects)	149 mg/kg pc/jour	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	bref (effets locaux)	222 µg/cm <sup>2</sup>	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	ouvrier	par inhalation	prolongé (systemic effects)	33,3 mg/m <sup>3</sup>	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	consommateur	par voie cutanée (peau)	bref (effets locaux)	111 µg/cm <sup>2</sup>	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	consommateur	par inhalation	prolongé (systemic effects)	8,33 mg/m <sup>3</sup>	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	consommateur	par voie orale	prolongé (systemic effects)	4,76 mg/kg	mg / kg par jour



### 8.1.4. valeurs CPSE

#### Pour les ingrédients

Nom chimique	type d'exposition	Valeur	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	eau de mer	140,9 mg/l	
propane-2-ol (67-63-0)	eau douce	140,9 mg/l	
propane-2-ol (67-63-0)	water, intermittent release	140,9 mg/l	
propane-2-ol (67-63-0)	sédiments (eau douce)	552 mg/kg	poids sec
propane-2-ol (67-63-0)	marine water sediment	552 mg/kg	poids sec
propane-2-ol (67-63-0)	eau	28 mg/kg	poids sec
propane-2-ol (67-63-0)	water treatment plant	2251 mg/l	
propane-2-ol (67-63-0)	food chain	160 mg/kg	oral
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	eau douce	5,4 µg/l	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	eau de mer	0,54 µg/l	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	water treatment plant	1,8 mg/l	
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	marine water sediment	0,13 mg/kg	poids sec
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	sédiments (eau douce)	1,32 mg/kg	poids sec
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	eau	0,262 mg/kg	poids sec
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	food chain	3,33 mg/kg	oral

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Mesures de sécurité préventives

Prenez soins de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols.

#### Mesures organisationnelles relatives à l'empêchement de l'exposition

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation.

#### Mesures techniques pour empêcher l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

### 8.2.2. Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux

Lunettes de protection bien hermétiques (EN 166).

#### Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent.

#### Matériaux appropriés

matériel	épaisseur	temps de pénétration	Notes
nitrile	mm	> 480 min	
butyle caoutchouc	mm	> 480 min	
viton (caoutchouc fluoré)	mm	> 480 min	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: Sprühfolienentferner

Date d'établissement: 11.5.2015

Date de révision :: 14.5.2015

Version: 1

... suite de la page précédente

## Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied.

## Protection respiratoire

En cas de concentration élevée de vapeurs dans l'air, utilisez le masque avec le filtre AX (EN 14387).

## Dangers thermiques

-

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Mesures structurales relatives à la prévention de l'exposition

Si le produit contamine la rivière et le lac ou la canalisation, veuillez informer les autorités compétents.

#### Mesures techniques pour empêcher l'exposition

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Données générales

-	État physique:	liquide
-	Couleur:	sans couleur
-	Odeur:	typique

### Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	Le pH	Aucune donnée
-	Point de fusion	Aucune donnée
-	Point d'ébullition	Aucune donnée
-	Point d'éclair	-80 °C (isobutane)
-	Vitesse d'évaporation	Aucune donnée
-	Point d'inflammabilité	Aucune donnée
-	Limites d'explosibilité	1,8 – 10,8 vol %
-	Pression de vapeur	Aucune donnée
-	Densité de vapeur	Aucune donnée
-	Densité	<b>la densité:</b> 0,786 g/cm <sup>3</sup>
-	Solubilité	<b>l'eau:</b> insoluble
-	Coefficient de partage	Aucune donnée
-	Auto-inflammabilité	Aucune donnée
-	Température de la décomposition	Aucune donnée
-	Viscosité	Aucune donnée
-	Explosivité	Aucune donnée
-	Pouvoir comburant	Aucune donnée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: Sprühfolientferner

... suite de la page précédente

Date d'établissement: 11.5.2015

Date de révision :: 14.5.2015

Version: 1

## 9.2. Autres informations

-	Teneur en solvants organiques	97 %
-	Notions:	

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

-

### 10.2. Stabilité

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté (voir le point 7).

### 10.3. Réactions dangereuses possibles

Susceptible de former des mélanges de vapeur et d'air inflammables ou explosifs. Le chauffage peut entraîner une explosion du récipient.

### 10.4. Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produit de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion. Dioxyde de carbone ; monoxyde de carbone. Fumée.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Toxicité aiguë****Pour les ingrédients**

Nom chimique	type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	par voie orale	LD <sub>50</sub>			> 2000 mg/kg		
propane-2-ol (67-63-0)	par inhalation	LC <sub>50</sub>			> 20 mg/l		
propane-2-ol (67-63-0)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>			> 2000 mg/kg		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat		> 8 ml/kg		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	rat		> 4 ml/kg		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	4 h	> 23,3 mg/l		
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat		4400 mg/kg		
trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène (5989-27-5)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	lapin		> 2000 mg/kg		

**11.1.2. Corrosion/irritation de la peau, lésions oculaires graves/irritation oculaire, danger par aspiration****Informations complémentaires**

Irritant pour la peau et les yeux.

**11.1.3. Sensibilisation****Informations complémentaires**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**11.1.4. Cancérogène, mutagène, toxicité pour la reproduction****Cancérogenité**

Aucune donnée

**Effets mutagènes**

Aucune donnée

**Toxicité reproductive**

Aucune donnée

**Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

Aucune donnée

**11.1.5. Toxicité pour certains organes cibles****Informations complémentaires**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUE****12.1. Toxicité**12.1.1. Toxicité aiguë**Pour les ingrédients**

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	LC/EC/IC50	100 – 1000 mg/L		poisson			
	LC/EC/IC50	> 1000 mg/L		Daphnia			
	LC/EC/IC50	> 1000 mg/L		algues			
	LC/EC/IC50	> 1000 mg/L		bactéries			
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique (-)	LL/EL/IL50	1 – 10 mg/L		poisson			
	LL/EL/IL50	1 – 10 mg/L		Daphnia			
	LL/EL/IL50	10 – 100 mg/L		algues			
	LL/EL/IL50	10 – 100 mg/L		bactéries			

12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée

**12.2. Persistance et dégradabilité**12.2.1. Dégradation abiotique

Aucune donnée

12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée

**12.4. Mobilité**12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée

12.4.2. Tension de surface

Aucune donnée

### 12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée

### 12.5. Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée

### 12.7. Informations supplémentaires

#### **Pour le produit**

Toxique pour les organismes aquatiques : le produit peut entraîner des effets nocifs à long terme sur l'environnement aquatique.

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

Classe de pollution des eaux (WGK) 3 (auto-classement), très dangereux pour l'eau.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Élimination des produits/de l'emballage

##### **Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

##### **- Code déchets**

16 05 04\* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

##### **Procédé de traitement des emballages usagés**

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets. Videz l'emballage complètement. La dose est mise sous pression, ne percez pas et ne brûlez pas même après usage.

##### **- Code déchets**

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### 13.1.2. Procédés de traitement des déchets

-

#### 13.1.3. Déversement dans la canalisation possible

-

#### 13.1.4. Notions

-

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro UN

1950

## 14.2. Nom et description

AÉROSOLS inflammables

IMDG: AEROSOLS (d-limonene)



## 14.3. Classe

2

## 14.4. Groupe d'emballage

-



## 14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage supplémentaire : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: MARINE POLLUTANT

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Quantités limitées

1 L

### Restrictions dans les tunnels

D

### IMDG point d'éclair

-80 °C, c.c.

### IMDG EmS

F-D, S-U

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

-

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses
- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

#### 15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

## 15.2. La sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

### Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

### Texte des phrases R visées au point 3

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte des phrases H visées au point 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun